

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Position de l'agglomération sur la liaison ferroviaire Lyon-Turin

• date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby Catherine Chappuis

Bassenas Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 11

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 425-17 C

objet **RD - Position de l'agglomération sur la liaison ferroviaire Lyon-Turin**

Xavier Dullin, président, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est concernée à plusieurs titres par la liaison ferroviaire Lyon-Turin : l'agglomération sera située sur un axe européen de transport de premier plan, les répercussions sur les transports internationaux de marchandises en transit à travers l'agglomération seront majeures et l'insertion d'une infrastructure d'une telle ampleur sur le territoire contribuera durablement à sa structuration.

A l'heure où le Conseil d'orientation des infrastructures, installé par la ministre des transports, va soumettre ses recommandations au Gouvernement qui serviront de base à la loi d'orientation sur les mobilités prévues pour le 1^{er} trimestre 2018, l'agglomération de Chambéry affirme que la liaison ferroviaire européenne Lyon-Turin est un moteur d'envergure nationale pour la croissance, l'emploi et la compétitivité de nos entreprises.

Lors du 34^e sommet franco-italien qui s'est tenu à Lyon le 27 septembre dernier, les deux États ont officiellement réaffirmé leur engagement à la réalisation de la liaison ferroviaire du Lyon-Turin et de son tunnel transfrontalier.

Dans le prolongement de ses prédécesseurs, le Président de la République Emmanuel Macron a été particulièrement clair en soulignant : « des engagements ont été pris, des financements communautaires ont été décidés, nous devons là-dessus être clair sur le tunnel de base ; et je veux ici réaffirmer notre engagement » et en rappelant le sens et l'ambition de cette liaison : « dans la stratégie que l'Italie et la France auront à conduire, il faudra développer sur le plan économique cet axe ».

Il est vrai qu'avec ses 57,5 km et un coût estimé à 8,6 M€ supporté à 75 % par l'Union européenne et l'Italie, alors que l'ouvrage engagé se situe physiquement pour sa plus grande part sur le territoire national, le tunnel transfrontalier constitue la clé de voûte du projet Lyon-Turin.

Décidé en 1994 au Conseil européen d'Essen comme faisant partie des grandes infrastructures prioritaires du sud de l'Europe, le Lyon-Turin ne fait que confirmer cette ambition au moment où « la route de la soie » s'inscrit concrètement dans le paysage européen.

Malheureusement, avec un trafic de marchandises à nouveau en progression en 2016, qui aura atteint 40 millions de tonnes entre la France et l'Italie, au même niveau que celui de la Suisse avec l'Italie, la Suisse aura, malgré cette augmentation du trafic, continué à diminuer le nombre de poids lourds qui sera passé en dessous de 1 million, alors que côté français, le trafic de poids lourds continue à progresser pour s'approcher des 3 millions de véhicules.

Il est rappelé également que parmi nos voisins européens, l'Italie est le seul pays avec lequel nous ne disposons pas d'une infrastructure ferrée moderne, adaptée aux transports et aux échanges du XXI^{ème} siècle.

Un transfert massif du transport de marchandises des poids lourds sur le rail est la seule condition permettant de répondre aux légitimes préoccupations des populations savoyardes des vallées de l'Arve, de la Maurienne, des riverains du lac du Bourget et des agglomérations d'Aix-les-Bains et Chambéry.

De plus, du fait de la construction d'un deuxième tube routier au tunnel du Fréjus et de la démarche de classement du mont Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO, le risque est réel de constituer un véritable appel à camions sur la voie rapide urbaine de Chambéry, qui en supporte déjà plus de 2 millions par an, sans compter sa nécessaire sécurisation et la préservation de la qualité de l'air.

La réussite du Lyon-Turin nécessite la prise en compte de l'ensemble des volets composant le projet.

La réalisation du contournement de Lyon (CFAL) est indispensable à la liaison ferroviaire marchandise de l'axe nord/sud et de sa liaison est avec le Lyon-Turin.

La particularité des accès français dont les dimensions économiques et écologiques se conjuguent avec la sensibilité du territoire concerné. Cela oblige à prendre en compte une nécessaire protection du lac du Bourget, premier lac naturel de France et des agglomérations d'Aix-les-Bains et Chambéry où résident presque 50 % de la population du département.

La nécessité de transférer le trafic poids lourds de la route sur le rail impose de privilégier la section ferroviaire marchandises sous Chartreuse, itinéraire dédié essentiellement au fret. La possible mixité de cet axe (pour des transports internationaux, nationaux voire régionaux de voyageurs) doit absolument être retenue, en sachant que l'infrastructure de cette section devrait pouvoir bénéficier de l'aide financière de l'Union européenne, comme partie intégrante des accès au tunnel transfrontalier.

Encore convient-il que l'expérimentation engagée avec l'autoroute ferroviaire alpine (AFA) soit poursuivie et amplifiée pour atteindre un service à la hauteur de l'ambition du Lyon-Turin, qui est d'assurer le transfert d'un million de poids lourds de la route sur le rail, à l'instar de nos voisins européens.

Or force est de constater, que l'appel d'offres en cours qui est très loin de répondre à l'ambition économique et industrielle du projet final a été engagé par des accords franco-italiens de 2009 et n'a toujours pas abouti à ce jour.

La restructuration qui doit s'opérer sur les transports internationaux modifiera substantiellement les itinéraires des transports de marchandises dangereuses. Or les choix d'infrastructures et de services ferroviaires devront impérativement écarter les solutions qui durablement impacteront les traversées d'agglomérations et de sites sensibles, au profit d'itinéraires parfaitement sécurisés.

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à la majorité par 53 voix Pour, 8 voix Contre et 9 Abstentions (Philippe Gamen ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la priorité fret du Lyon-Turin par la réalisation de l'itinéraire par Chartreuse, qui constitue le premier aménagement d'envergure à programmer et à réaliser sans tarder, pour structurer dans son accès en Savoie l'itinéraire fret international à créer concomitamment à la mise en service du tunnel de base transfrontalier,

Article 2 : rappelle la nécessité de satisfaire aux questions de dessertes voyageurs y compris à l'échelle régionale, dont la desserte de Chambéry, grâce aux mixités d'usage des infrastructures pour l'accès au tunnel de base,

Article 3 : insiste sur la nécessité d'engager les travaux du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise,

Article 4 : rejette toute solution qui augmenterait durablement le trafic ferroviaire fret et de marchandises dangereuses à travers l'agglomération, comme une 3^e voie ferrée entre Chambéry et Montmélian, tant que la construction du tunnel sous Chartreuse n'est pas réellement engagée,

Article 5 : demande avec insistance que l'Etat arrête le choix de l'opérateur de l'autoroute ferroviaire alpine, avec la localisation d'une plateforme de chargement dans l'est lyonnais, pour initier sans attendre la mise en service du Lyon-Turin, une politique ambitieuse de développement du report modal à travers les Alpes,

Article 6 : demande à l'Etat de prendre toutes les mesures utiles pour désaturer les axes routiers qu'il gère, en agissant sur le report modal des poids lourds en transit, pour agir vigoureusement en faveur de la sécurité des grands axes routiers, et pour améliorer la qualité de l'air, répondant aux exigences de protection de la santé des habitants,

Article 7 : autorise le président à faire la promotion de la présente délibération aux autorités compétentes.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 425-17 C

Objet de l'acte : RD - Position de l'agglomération sur la liaison ferroviaire Lyon-Turin

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20506H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20506H1

Date de transmission en Préfecture : 15 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 15 décembre 2017